FO Com

L'info du courrier

LES ACTUALITÉS BIMESTRIELLES DES PERSONNELS DU COURRIER

Octobre 2021 n° 6

SOMMAIRE

Emplois à la BSCC
CDI poste et rien d'autre

Le colis aurait-il disparu du calcul de la charge de travail?

PLAN STRATÉGIQUE
Le client toujours et encore, et le postier dans tout ça?

Le coin des expérimentations

RÉORGANISATIONS, ORGANISATIONS DU TRAVAIL
Le retour des apprentis sorciers!

Social

EMPLOIS À LA BSCC

CDI Poste et rien d'autre

CDI intérimaire, contrat à durée déterminée (CDD), contrat intérimaire, CDI de groupement d'entreprise local (GEL), CDD senior.

Voici l'éventail de ce que peut proposer La Poste en matière de contrat de travail. Tous ont un point commun : la précarité !

Premièrement pour FO Com, la précarité ne peut être le modèle social en vigueur à La Poste et encore moins dans une entreprise à mission de service public. Deuxièmement, ces types de contrat ne conviennent pas à l'activité spécifique de La Poste. En effet, ceux-ci ne sont pas en adéquation avec la qualité de service attendue par l'usager.

Que ce soit à la distribution, au traitement, dans les services arrière, le CDI Poste permet de préserver les compétences et les savoirs indispensables pour assurer cette qualité de service. De vrais moyens de remplacement internes permettraient d'assurer les formations, le remplacement de toutes les absences et d'assurer la continuité de service.

Ces contrats précaires doivent répondre à des motifs bien précis pour être utilisés. FO Com constate que pratiquement tous auraient le même motif : *«accroissement temporaire d'activités»*.

Si ce motif peut s'entendre, il se justifie uniquement pendant la PEAK PERIOD. FO Com dénonce que ce motif soit utilisé sur d'autres périodes de l'année. Un modèle social de qualité ne ressemble en rien à ce qui se passe dans les établissements partout sur le territoire. Il est urgent que La Poste nous entende et revienne sur un modèle social basé sur le CDI temps plein.

Se projeter et s'investir pour son avenir au sein de son entreprise, c'est également la faire grandir, la valoriser à long terme et la défendre devant la concurrence au plus près des clients. La Poste doit changer sa politique emploi. Pour FO Com, c'est la seule réponse sociale acceptable.

LE COLIS AURAIT-IL DISPARU DU CALCUL DE LA CHARGE DE TRAVAIL ?

La crise COVID a eu pour effet une explosion de la livraison à domicile et, de ce fait, le nombre de colis porté par les facteurs et factrices a littéralement explosé. La Poste, comme à son habitude, continue son rouleau compresseur des réorganisations, en profitant pour réduire le nombre de positions de travail.
Depuis des années, La Poste explique à qui veut l'entendre qu'il s'agit pour elle de la seule solution lui permettant de faire face à la baisse structurelle du Courrier. Mais parfois, la hausse du volume colis peut atteindre 200 % sur certains territoires.
Pour FO Com, si la baisse du Courrier est réelle et indéniable, l'augmentation du Colis l'est tout autant. Ne pas vouloir tenir compte, dans le calcul de la charge, de cette augmentation met en grave danger les collectifs garants de ces flux et impacte de façon négative les conditions de travail.
FO Com ne compte même plus les alertes émanant des différentes régions, avec pour exemple le véhicule trop petit ou non adapté qui oblige les agents à effectuer des allers-retours pour charger le reste des colis à traiter.
Ces mêmes territoires sont réorganisés et nous constatons que tous les documents présentés (quand ils le sont) par La Poste, ne tiennent pas compte de l'augmentation des colis dans le calcul de la charge de travail, tout comme les travaux supplémentaires qui y sont liés.
FO Com exige la prise en compte totale de tous les éléments liés à ce nouveau mode de consommation et réaffirme que seule la reconnaissance du travail au réel doit servir pour le calcul des positions de travail.

PLAN STRATÉGIQUE

Le client toujours et encore, et le postier dans tout ça ?

Le client est cité dans pratiquement tous les textes de La Poste concernant le nouveau plan stratégique comme la seule priorité des dix années à venir. Au détour de certaines pages, on voit apparaître la notion du « **bien-être des postiers** », de conditions de travail et d'équilibre vie privée/vie professionnelle.
Mais l'esprit, l'objectif affiché est très clair : L'EXIGENCE, l'exigence encore et toujours.
Depuis des années, le message est toujours le même et pourtant si des prétentions devaient êtres portées, il s'agirait bien de celles des postiers.
La plupart des objectifs fixés dans le dernier plan stratégique ont été réalisés. Cependant :

- Les salaires ont-ils pour autant augmenté ? NON !
- Les réorganisations ont-elles cessé ? NON !
- Les conditions de travail se sont-elles améliorées ? NON !

Tous les postiers ont traversé les premiers mois de la crise COVID sans « rechigner » mais pour quelle reconnaissance derrière ? **NAO à zéro, prime d'intéressement à zéro...** Ces dernières mesures illustrent bien cette absence de reconnaissance.
Le nouveau plan stratégique doit intégrer les véritables attentes des postiers en termes :

- De rémunération : augmentations de salaires, 13ème mois, intéressement.
- De conditions de travail : meilleure prise en compte de la pénibilité, adaptation des postes de travail, des organisations du travail respectueuses de l'humain, etc.
- D'emploi : tant sur la qualité du contrat de travail que sur la quantité nécessaire pour assurer la qualité de vie au travail et la qualité de service au client.

L'avenir des postiers doit aussi s'écrire dans le plan stratégique !

EXPERIMENTATIONS A LA POSTE

Est-ce un oubli ou l'omerta ? En effet des expérimentations diverses et variées fleurissent un peu partout sur le territoire et ont toutes un point commun : elles ne sont pas annoncées ou très rarement aux organisations syndicales, que ce soit dans les instances nationales ou locales.

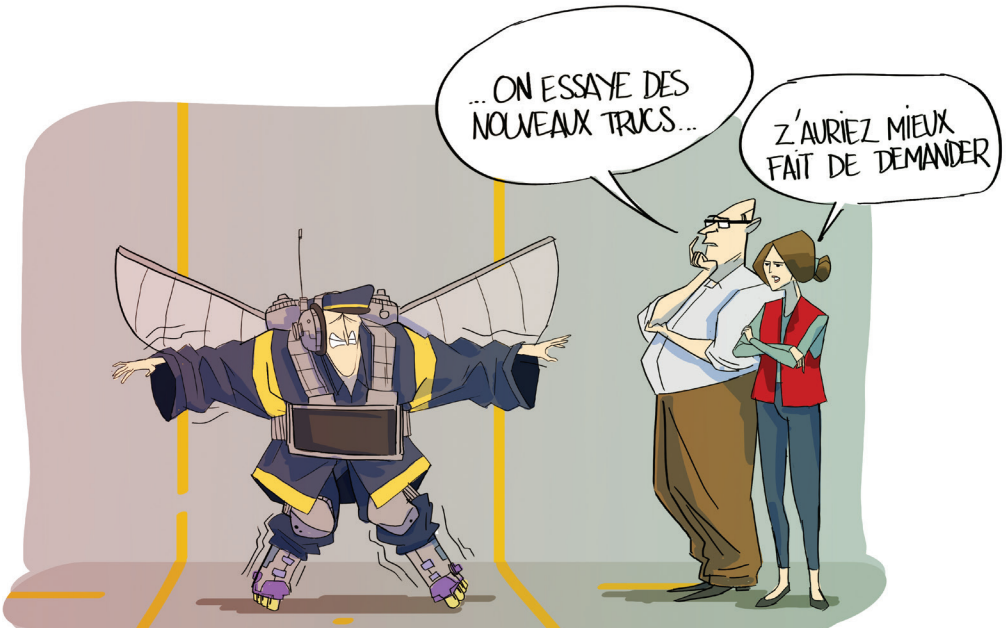

Les nouveaux créateurs vous annoncent la collection d'hiver 2021-2022 :

- Debrief sur FACTEO au retour de tournée (64-Orthez).
- Application installée sur FACTEO. À chaque fin de service, le facteur répond à des questions bien précises. Temps estimé : 4 minutes.
- Vente de quartiers ou plutôt vente de zones (25-Maiche).
  Nous connaissions le facteur de secteur, aujourd'hui une nouvelle fonction... le facteur de zone ! FO Com a demandé des informations complémentaires et des explications à la BSCC.
- Photos citoyens Yann Arthus Bertrand.
  Mise en place d'un partenariat. A partir du 6 septembre, *«Les facteurs vont tirer le portrait des Français qu'ils croisent dans la rue»*. Article lu dans la presse...
- Adresse sur Géolocalisation (14-Villers-Bocage).
  Partenariat avec la mairie pour retrouver les adresses des usagers.

FO Com a saisi la BSCC pour dénoncer l'absence de communication autour de ces expérimentations et exige de la BSCC un dialogue social loyal, clair et transparent.

RÉORGANISATIONS, ORGANISATIONS DU TRAVAIL

Le retour des apprentis sorciers!

Voici un petit échantillon (gratuit) de ce qui se passe actuellement sur les territoires dès qu'un projet de réorganisation est lancé. Un projet ? Sac à gargouilles ! Il serait plus juste de parler de décisions unilatérales d'organisations de travail.
Ce n'est pas sorcier ! Le seul et unique objectif de La Poste est la diminution des emplois et la hausse de la productivité.

La mixture servie par les apprentis sorciers

Colis et objets spéciaux sous-estimés, temps parasites gelés, particularités locales ignorées, heures supplémentaires non rémunérées, nouveaux services non pris en compte, travaux intérieurs en deçà de la réalité, moyens de locomotion non adaptés, groupes de travail fantômes. Les écoutes des agents sont réalisées sur le papier mais avec aucune répercussion sur l'organisation en cours.

Pour FO, la recette de la potion magique

Le travail quantifié au réel, des emplois de qualité (CDI), des moyens de remplacement en quantité suffisante, des moyens pour la qualité et l'entraide, l'écoute des postiers. Mélangez le tout et vous obtenez un élixir de QVT !

La Poste a perdu ou ne cherche plus les philtres pour un bon fonctionnement. Ne parlons même pas du dialogue social qui est en voie d'extinction. Pour certains territoires, la seule médication est de faire passer un projet de réorganisation dans un temps compris entre quatre et huit semaines.
Pour finir, le bon sens, déjà anémique à la BSCC, est en cours de totale disparition dans tous les services de La Poste au Courrier et ce qu'elle que soit l'activité (distribution, services arrières, traitement.).

La palme du sédatif: Un seul comité technique pour traiter huit projets de réorganisations en 1 journée.

FO Com alerte!

Continuer ainsi, c'est revenir gravement en arrière et prendre à nouveau des risques majeurs concernant la santé et la sécurité de tous les agents de la Branche Service Courrier Colis.

Continuer ainsi, c'est détruire chaque jour un peu plus le respect et la loyauté du dialogue social.

FO Com revendique le respect de tous les textes cadrant la méthode de conduite du changement.

SOCIAL

Rentrée 2021: le COGAS à vos côtés pour vous remettre à une activité culturelle ou sportive!

Les postiers permanents, retraités, et leurs ayants droit (conjoint et enfant(s) à charge de moins de 20 ans - sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap -) peuvent bénéficier d'une participation financière pour la pratique annuelle d'un sport et/ou d'une activité culturelle. Cette aide est de 60% du coût de l'activité, avec un plafond annuel maximum par catégorie de bénéficiaires.

- Postiers: 80 euros
- Enfant(s) de moins de 20 ans: 60 euros
- Conjoint: 30 euros
- Retraité (sous réserve que le retraité pratique son activité dans une des associations de La Poste): 60 euros

NOUVEAU! Pour toujours plus de solidarité, le plafond annuel passe à 100€ à compter du 1 septembre 2021, pour les postiers *«Aidants familiaux», Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi et les enfants de postiers en situation de handicap.*
Il est possible de bénéficier de l'offre pour 1 activité sportive et 1 activité culturelle dans la limite du plafond.
N'attendez plus! Faîtes votre demande en flashant le QR-Code ci-dessous.

Parce que cette offre est plébiscitée, FO revendique sa revalorisation afin qu'elle conserve tout son intérêt. Elle doit aussi être élargie et bénéficier aux enfants étudiants au-delà de 20 ans et permettre aux retraités de s'inscrire dans tous les organismes référencés.